

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

AR PREFECTURE

8, place du champ de foire

016-211602362-20160708-D_2016_8_6-DE

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

Reçu le 21/07/2016

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_8_6

L' an deux mille seize , le vendredi 08 juillet à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 01 Juillet 2016

Présents : 19

Présents : Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri -Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 22

**Objet : Création de 2 postes
d'Assistante maternelle - Multi-
Accueil Familial**

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi du 17 mai 1977 relative à la création du statut professionnel des assistantes maternelles agréées à titre non permanent ;

Vu la loi du 12 juillet 1992 relative au renforcement du statut, avec obligation de formation, durée de l'agrément (5 ans) et revalorisation de la rémunération, réduction fiscale pour les parents et suivi du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;

Vu les Articles R422-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le tableau des emplois.

Considérant qu'en raison de la nécessité de recourir à des besoins liés à l'inscription de nouveaux enfants au sein du multi-accueil familial « Les P'tits Loups », il est nécessaire de recruter 2 assistantes maternelles agréées supplémentaires ;

Considérant que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création de deux postes d'assistante maternelle agréée à compter du 20 août 2016 ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement desdites assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental de la Charente ;

- PRECISE que les crédits suffisants sont inscrits au budget et au chapitre prévu de l'exercice 2016 ;

- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **21 JUL. 2016**

Le Maire,

Michel CARTERET

